

Compte rendu du Conseil de Faculté Séance du 4 octobre 2021
--

	Présent-e	Représenté-e (procuration)	Absent-e Excusé-e
<u>Personnalités extérieures</u>			
Mme Sarah HOURTOULE, Premier président de la Cour d'appel de Douai ou sa représentante,		Jean-Gabriel Contamin	
Mme Evelyne MERCHEZ, représentante de syndicats			X
M. Eddie JACQUEMART, représentant du Conseil municipal de Lille			X
M. Nicolas LEBAS, vice-président, représentant du Conseil régional			X
M. Frédéric BAUBE, Président du Centre de Formation Professionnelle des Avocats ou son représentant			X
M. Salvatore DEIANA, représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie			X
Mme Anne SEULIN, représentant du Président de la Cour administrative d'appel de Douai			X
Madame Cécile PARENT-NUTTE, Directrice de l'Institut Régional d'Administration de Lille			X
<u>Enseignant-e-s collègue A</u>			
M. Christian BEN LAKHDAR	X		
M. Vincent CATTOIR-JONVILLE		Patrick Meunier	
Mme Sandrine CHASSAGNARD	X		
M. Jean-Gabriel CONTAMIN	X		
Mme Anne-Cécile DOUILLET	X		
M. Patrick MEUNIER	X		
Mme Stéphanie DAMAREY			X
M. Denis VOINOT		Sandrine Chassagnard	
<u>Enseignant-e-s collègue B</u>			
M. Thomas ALAM	X		
Mme Annick BERTRAND-MELHEM	X		
Mme Annie BOTTIAU	X		
M. Vincent DUPONT	X		
M. Olivier FARDOUX			X
Mme Frédérique LE DOUJET-THOMAS		Gilles Toulemonde	
M. Barnaby PELL			X

M. Gilles TOULEMONDE	X		
Collège AITOS			
Mme Christelle CATELAIN	X		
M. Jean-Christophe DERIAU	X		
M. Violaine SANDER	X		
M. Younès HADDADI	X		
Collège usagers			
Mme Gersende COIFFARD			X
Mme Jade GARDIEN			X
Mme Elise SPICHT			X
M. Daniel MAKOKO			X
Mme Clémence MAHIEU			X
M. Christian MALENGELE			X
Mme Julie GUEDON			X
M. Aliocha JOUSSELIN		Tomas Kebbati	
M. Edouard RICHARD		Claire Cathelain	
M. Jules DE FORAS			X
Mme Claire CATHELAIN	X		
M. Tomas KEBBATI	X		
Membre avec voix consultative			
Un représentant de l'Institut de Criminologie			X
M. Bernard BOSSU, co-directeur de l'Institut des Sciences du Travail			X
M. Louis de CARBONNIERES, directeur de l'Institut d'Etudes Judiciaires			X
Mme Johanne SAISON, directrice de l'Ecole doctorale des sciences juridiques, politiques et de gestion			X
M. Tony DELETTREZ, Directeur Adjoint des Services d'Appui	X		
M. Jean-Charles LOUCHE, Directeur des services administratifs	X		
M. Jean-Jacques MARTEL, co-directeur de l'ICEU - ICH			X
Le directeur de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale			X
M. Jean-Philippe TRICOIT, co-directeur de l'Institut des Sciences du Travail			X

Informations

→ Sur quelques arrivées

Deux nouveaux enseignants ont rejoint notre Faculté : Monsieur Laurent Domingo, professeur associé en droit public, et Monsieur Andreas Martyn, enseignant contractuel en anglais spécifique.

→ Sur le calendrier officiel des élections

Les élections pour les trois conseils de l'EPE – Université de Lille auront lieu en ligne les 8, 9 et 10 novembre 2021, avec l'élection du nouveau Président de l'Université de Lille le 7 décembre 2021.

Le scrutin pour le renouvellement de l'ensemble des collèges du Conseil de Faculté aura lieu en ligne les 14 et 15 décembre 2021.

Une réunion du Conseil de Faculté est programmée pour le 10 janvier 2022, afin de valider des décisions relatives aux formations et en préparation de la CFVU de début février.

L'élection du nouveau Doyen aura lieu lors de la séance du 24 janvier 2022, avec une composition des collèges inchangée par rapport à l'existant actuel puisque le renouvellement de ces mêmes collèges interviendra en décembre 2021. C'est le nouveau Conseil qui décidera des modalités de mise en conformité de nos statuts portant sur la composition du Conseil avec les statuts de l'EPE, et donc avec un changement ou pas dans les équilibres entre les différents collèges réunis au sein du Conseil.

La réduction de la représentation étudiante dans le Conseil alors que les nouvelles instances de concertation ne sont pas encore mises en place (commission formation et commission recherche) pose le problème de l'expression étudiante et de l'association des usagers aux réflexions et décisions collectives prises par une Faculté qui, dans le cadre de la subsidiarité, aura de nouvelles prérogatives.

Monsieur le Doyen redoute aussi que les différentes instances qui vont être mises en place au sein de la Faculté aient des compositions si hétérogènes qu'aucun suivi des réflexions et des propositions ne soit possible, et qu'ainsi nous ne puissions bénéficier d'une maturation des décisions mais pâtissons plutôt d'analyses redondantes qui très vite démobiliseront les membres de ces nouvelles instances.

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil, en date du 6 septembre 2021

Elle est obtenue par 19 voix pour et quatre blancs.

Débat et vote sur la maquette du diplôme universitaire « Approche des fonctions de direction dans la protection de l'enfance »

Monsieur Vincent Dupont présente la maquette d'un nouveau diplôme universitaire sur lequel sera adossée la classe préparatoire « Talents du service public », classe qui doit permettre une préparation aux concours de catégorie A de la Fonction publique, en l'occurrence le concours de directeur des services de la protection judiciaire de la jeunesse.

La réforme de l'accès aux concours portée par les classes Talents a pour objectif une plus grande diversité sociale dans les recrutements de la Fonction publique, en permettant à celles et ceux qui ont des freins sociaux et économiques d'envisager une carrière de fonctionnaire de catégorie A.

Le diplôme universitaire dont est proposée la création comportera trois blocs, un bloc disciplinaire autour des prérogatives et responsabilités du directeur de service dispensé au sein de la Faculté, un bloc méthodologique, avec une préparation à l'écrit et à l'oral dispensée par l'IPAG et enfin un bloc dit « cœur de métier » dispensé par l'Ecole Nationale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (ENPJJ) à Roubaix.

L'inscription à ce diplôme sera sans frais pour les candidats retenus, des investigations sont par ailleurs menées pour leur assurer un hébergement et une restauration gratuits.

Madame Bottiau interroge Monsieur Dupont sur la nécessaire communication à déployer pour attirer des candidats de valeur. Tous les supports de communication seront mobilisés, l'objectif étant de toucher des candidats potentiels qui ne sont pas tous dans les circuits habituels de formation. Monsieur Toulemonde pose la question du choix des intervenants pédagogiques pour cette classe Talents mais aussi les deux autres que va proposer notre Faculté. Pour l'heure, Monsieur Dupont va solliciter personnellement des collègues compétents dans les domaines de formation repris par la maquette. Les autres blocs de formation seront pilotés directement par l'IPAG et l'ENPJJ.

Madame Cathelain salue la qualité du projet et lui apporte tout son soutien, à l'instar des autres membres, puisque la maquette est validée à l'unanimité.

Débat et vote sur le passage en apprentissage du master 1 « Droit de l'entreprise »

La Faculté propose déjà un master entièrement en apprentissage, le master « Juriste d'entreprise », et six autres parcours de master dont la deuxième année est en apprentissage. Le M2 du master « Droit de l'entreprise » en fait partie et devant la qualité du fonctionnement de cette année en apprentissage, il est proposé que le second semestre de la première année puisse se faire aussi en apprentissage. A terme, l'objectif est de basculer les deux semestres du M1, mais pour des raisons d'organisation, seul le second semestre serait concerné, avec donc une mise en place dès janvier 2022.

Les étudiants actuels et à venir sont très demandeurs d'une formation de haut niveau dispensée par l'Université mais aussi au sein des entreprises qui accueillent ces étudiants en stage, leur insertion professionnelle ultérieure étant à ce titre facilitée.

**Vote sur l'approbation du passage en apprentissage du master 1 « Droit de l'entreprise » :
18 pour, 4 contre, 0 blanc, 0 « n'a pas souhaité participer au vote »**

Débat et vote sur les modalités d'admission sur Campus France

Notre Faculté a des formations ouvertes à la procédure d'admission via Campus France, qui permet aux étudiants non ressortissants d'un pays de l'Union européenne et dans le cas d'une première inscription dans l'enseignement supérieur français, de déposer une demande d'inscription auprès d'un établissement d'enseignement supérieur.

Pour les licences, aucune modification n'est proposée concernant les diplômes ouverts à ce type d'inscription. Pour les masters, le parcours « Droit de la propriété industrielle » rouvre, alors que celui du « Droit fiscal des affaires » se ferme, car les candidats ne répondaient pas aux prérequis attendus. Il en est de même pour le M1 en « Droit privé » et pour le master « Droit public général et contentieux public » pour les mêmes motifs.

Monsieur Gaëtan Guerlin propose que le niveau de langues exigé pour une admission en licence via Campus France passe de B2 à C1, soit d'une bonne maîtrise à un français courant et complet, au regard des difficultés rencontrées par certains enseignants face au niveau de langue française de leurs étudiants.

Plusieurs membres du Conseil relèvent que le niveau C1 serait très discriminatoire car, y compris dans les pays francophones, il n'est pas atteint par tous les ressortissants. A ce sujet, une autre différence est évoquée : les natifs de pays déclarés francophones ne sont pas assujettis au contrôle de leur maîtrise du français, alors que notre langue nationale est en perte de vitesse surtout dans les jeunes générations. Une difficulté semble être aussi la véracité des attestations délivrées pour prouver le niveau en langue française.

Pour certains, exiger un niveau élevé dès le départ fermera la porte à des candidats de valeur, qui très rapidement pourraient atteindre le niveau requis et dynamiser les groupes étudiants dans lesquels ils sont accueillis. Etablir une sélection sévère sur le seul niveau de langue peut à terme nuire au rayonnement international de notre pays, puisque seuls des étudiants déjà ouverts à notre culture pourraient nous rejoindre et se former au sein de notre Faculté.

Aucun suivi de cohorte n'a jamais été réalisé concernant les étudiants issus de Campus France, aucune corrélation entre leur niveau de langue initial et leur réussite ultérieure ne peut être établi.

Faute de cette analyse, qui pourrait être réalisée dans les années à venir, Monsieur le Doyen soumet au vote le principe du maintien d'un niveau B2 pour les diplômes ouverts cette année à une inscription via Campus France. Sa proposition est acceptée à l'unanimité. Sous réserve de possibilités pratiques, une analyse du devenir des étudiants admis via Campus France sera réalisée en vue que cette question puisse être rediscutée dans les années qui viennent.

Le tableau des formations ouvertes en licence et en master aux candidats venant de Campus France est validé à l'unanimité.

Débat et vote sur les CAL en licence et en master

Les capacités d'accueil en première année de licence sont reconduites en Droit et en AES, alors qu'une demande de diminution est demandée en science politique, passant à 300 néo-entrants, plus 50 places pour le diplôme ESJ, conformément au vote du Conseil de Faculté du 26/06/2021.

Pour les CAL de master, plusieurs changements sont proposés :

- Globalement en M1 : 14 places en moins sur 1001 places ;
- Pour M2 : 7 en moins sur 874 places.

On constate des promotions stables entre le M2 et le M1, car il y a une bonne réussite en M1 et peu d'étudiants quittent la formation après le M1. Il s'agit de mieux gérer la capacité du M1 pour être en cohérence avec l'effectif visé en M2 :

- Changement pour le parcours Contract Management et recouvrement de créances en M1 et M2, il passe de 25 à 20 ;
- Propriété industrielle : de 20 à 18 en M1, pour ajuster car elle vise un effectif à 16 en M2 ;
- Droit du sport : baisse de 20 à 15, car la CAL en M2 est à 15 ;
- Droit fiscal des affaires : de 20 à 18 en M1 et M2, car la promotion est composée uniquement d'apprentis ;
- Rééquilibrage entre la mention Droit pénal et la mention DIDE, sachant que le master Justice Pénale internationale est rattaché à ces 2 mentions. Au départ, ce M2 recrutait des étudiants venant de ces 2 mentions. Au final, ce sont surtout des étudiants de M1 DIDE qui alimentent le M2 Justice Pénale Internationale, donc une demande de baisse de la CAL en M1 Droit Pénal est faite : de 45 à 35, avec parallèlement une augmentation pour la mention DIDE, de 70 à 80.

Madame Cathelain se déclare surprise que des baisses de capacités d'accueil soient sollicitées alors que le manque d'offres de formation est décrié, y compris par Madame la Ministre de l'Enseignement supérieur.

Monsieur le Doyen évoque un problème de répartition entre masters, puisque par exemple nous offrons plus de places en M1 Droit qu'il n'y a de diplômés en licence de Droit. Il appelle de ses vœux la mise en place rapide d'une plate-forme nationale informant les candidats à une inscription sur les attentes de chacun des masters proposés, sur l'attractivité et donc le niveau de tension de chacun des masters, pour que les choix des candidats soient vraiment éclairés et ne se fassent pas par défaut.

Vote sur l'approbation des CAL en licence :
15 pour, 6 contre, 1 blanc, 0 « n'a pas souhaité participer au vote »

Vote sur l'approbation des CAL en master (CAL non modifiées + CAL Droit international et Droits Européens, ainsi que CAL Droit pénal et Sciences criminelles :
18 pour, 4 contre, 0 blanc, 0 « n'a pas souhaité participer au vote »

Vote sur l'approbation des CAL en master Droit de l'entreprise et Droit des affaires :
16 pour, 6 contre, 0 blanc, 0 « n'a pas souhaité participer au vote »

Débat et vote sur l'adaptation de la maquette de la capacité

En septembre, le Conseil avait voté la maquette pédagogique de la nouvelle capacité en droit, sans que l'arrêté ministériel n'ait été publié. Il l'a été finalement et quelques ajustements par rapport au projet qui nous avait été transmis doivent donner lieu à une nouvelle validation par le Conseil :

- Le passage direct en L2 se fera avec une moyenne générale de 15 sur 20 et non de 16 sur 20 ;
- 14 heures d'enseignement supplémentaires ont été ventilées sur l'ensemble de la maquette.

Cette adaptation est acceptée et validée à l'unanimité.

Débat et vote sur une formation courte « Formation continue en droit du sport »

Proposée par Monsieur Le Bescond de Coatpont, cette formation répond aux attentes de professionnels du Barreau de Lille qui souhaitent obtenir des compétences dans un domaine très spécifique. Pour notre Faculté, ce peut être une porte d'entrée vers des publics à la recherche de formations courtes et très ciblées, dont le montage pourrait être très réactif et rapide, en fonction de l'actualité. Ce format court peut permettre aussi de répondre aux sollicitations d'institutions susceptibles d'accueillir ensuite nos étudiants en stage.

La mise en place de cette formation courte est acceptée à l'unanimité.

Informations

→ Sur la mise en place du télétravail parmi les personnels administratifs

Monsieur Louche, Directeur des services administratifs, fait part aux membres du Conseil des résultats d'une étude qu'il a réalisée avec l'aide de Monsieur Amuda, assistant RH, sur le recours au télétravail en cette rentrée 2021.

Pour la seconde année universitaire, les personnels BIATSS peuvent télétravailler pendant deux jours au maximum par semaine et sur accord de leur supérieur hiérarchique. Ils doivent pour cela compléter une demande d'autorisation à laquelle doivent être joints : un certificat de conformité de l'espace de travail aux normes électriques établi par un organisme agréé ou une attestation sur l'honneur et une attestation de l'organisme d'assurance habitation couvrant le bien immobilier lors de l'exercice de télétravail à domicile.

Une charte du télétravail a été élaborée et doit être connue du télétravailleur, avant qu'un protocole individuel ne soit établi et fasse l'objet d'un suivi régulier.

Les objectifs assignés au télétravail sont une meilleure conciliation entre la vie professionnelle et la vie personnelle pour les télétravailleurs, en développant leur autonomie et renforçant leur motivation, en leur permettant d'être plus concentrés sur leurs tâches en étant à domicile. Le second objectif est de favoriser une politique de développement durable, en limitant les déplacements et les consommations induites.

Depuis le 1^{er} septembre 2021, les jours de télétravail effectif des BIATSS sont sujet à indemnisation ; cette indemnité fixée à 2,5 euros par journée de télétravail effectuée, dans la limite de 220 euros annuels.

A la rentrée 2021, à nouveau 26 agents administratifs ont demandé à bénéficier d'un protocole pour le télétravail. Ils représentent près d'un tiers de l'effectif BIATSS total.

Les femmes sont majoritaires parmi les demandeurs, même si rapporté à la proportion féminine dans l'effectif total, le recours au télétravail est proportionnellement plus important chez les hommes (les hommes représentent 31% des demandes alors qu'ils ne représentent que 28% de l'effectif général).

Les agents titulaires sont surreprésentés parmi les personnels en télétravail et tout particulièrement les agents de catégorie A (31% en télétravail alors qu'ils représentent 22% des agents).

Les agents contractuels de catégorie C qui représentent 16 % de l'effectif total n'ont choisi le télétravail que pour 8% de l'ensemble des télétravailleurs.

La moitié des agents en télétravail a choisi une durée de 1 journée et demie, un quart télétravaille sur 2 jours, le maximum autorisé.

Les journées de télétravail choisies sont dans l'ordre de préférence le mercredi, le vendredi et le lundi.

Les motivations pour recourir au télétravail restent l'allègement des déplacements, puis la facilitation de la concentration et enfin une recommandation médicale.

L'ensemble des équipements informatiques et de réseaux nécessaires au télétravail a été pris en charge par la Faculté ou l'Université.

→ Sur les départs et arrivées parmi les personnels administratifs

Monsieur Louche fait le bilan des mouvements parmi le personnel administratif selon l'ordre alphabétique :

- Mutation externe de Madame Pauline Barois, du service des FTLV : adjointe administrative tout d'abord contractuelle, elle a obtenu sa titularisation après sa réussite au concours interne qu'elle a préparé aussi en interne. Elle a obtenu un poste à l'Université Polytechnique des Hauts de France, ce qui la rapproche de son domicile familial qui se situe à Valenciennes ;
- Recrutement de Madame Faustine Blouin, sur le poste de Madame Van Hauwaert au sein du service des masters. Ancienne étudiante de notre Faculté, Madame Blouin a occupé plusieurs postes de contractuelle au sein des services administratifs. Son nouveau contrat porte sur les trois prochaines années ;
- Recrutement de Monsieur Mathieu Bourey, sur un poste de contractuel en majeure partie financé sur ressources propres. Il rejoint le service des plannings avec un contrat de trois ans ;
- Monsieur Benjamin – Tobie Chaimbault a quitté la scolarité licence pour rejoindre celle des masters ; après 6 années de contrat à durée déterminée, il a obtenu un CDI ;
- Madame Capucine Delobelle, tout d'abord stagiaire M2 auprès du service des relations internationales, poursuit sa collaboration jusqu'à fin décembre ;
- Madame Katouar Herlemme remplace Madame Barois au sein du service des FTLV ;
- Démission après un préavis d'un mois de Madame Jessie Hespel, qui quitte le territoire métropolitain ;
- Affectation de Monsieur Mohamed Lettifi auprès du service des relations internationales pour y effectuer son stage de titularisation en tant que technicien ;
- Démission avec un préavis d'un mois de Monsieur Christophe Maisonneuve du service de scolarité des masters ;
- Recrutement sur un contrat de trois ans, en majeure partie financé sur ressources propres, de Madame Marie Morganti, affectée auprès du service R'pros ;
- Recrutement sur un contrat de trois ans, en partie financé sur ressources propres, de Madame Coralie Oliver, affectée auprès de l'IPAG ;
- Démission après un préavis d'un mois de Madame Hafida Outchaterter, du service financier. Elle occupe un nouveau poste près de son domicile ;
- Madame Sarah Snykerque remplace Monsieur Chaimbault au sein du service de scolarité Licence ; elle a un contrat de trois ans ;
- Madame Géraldine Van Hauwaert a quitté le service de scolarité master pour le service financier ;
- Recrutement de Madame Pauline Willaert, sur un contrat de trois ans, en remplacement de Madame Hespel, au sein du service de scolarité Licence ;
- Recrutement de Madame Lydia Willemot, sur un contrat temporaire, rattachée à l'ICEU.

Monsieur Louche attire l'attention du Conseil sur les difficultés de recruter des agents compétents avec des rotations importantes et des démissions nombreuses du fait principalement des rémunérations peu attractives pour les contractuels qui ne bénéficient pas de primes mensuelles. Le recours important à des contrats à durée déterminée rend précaires les carrières des agents ainsi recrutés, les concours pour titularisation étant toujours

aussi disputés et sélectifs. Par ailleurs, le déficit en postes administratifs dont souffre notre Faculté, déficit reconnu par l'Université, accentue les difficultés : les tâches sont nombreuses, de plus en plus difficiles et offrent peu de temps et de ressources pour se préparer aux concours, mais aussi aux promotions sur liste d'aptitude et tableau d'avancement, qui demandent la préparation de rapports et d'oraux de sélection.

➔ **Sur les résultats du dialogue de gestion**

Parmi les quatre créations de postes administratifs demandées, seuls deux postes seraient créés, celui rattaché au service de gestion des personnels enseignants et le poste affecté au service RI, correspondant en fait à l'accueil d'un agent venu d'une autre composante de l'Université et dans l'obligation de renouveler son stage de titularisation. Pour les autres demandes correspondant à des possibilités de titularisation ou de promotion offertes aux collègues déjà en place, l'Université propose des mises au concours dites génériques, c'est à dire non affectées à une composante précise mais permettant le maintien en poste d'un agent qui réussirait le concours.

Pour les enseignants-chercheurs et enseignants, parmi nos 17 demandes, 10 reçoivent une réponse positive, résultat en partie satisfaisant même si d'autres mutations annoncées pour l'année en cours vont aggraver le déficit toujours constaté.

L'Université souhaite que notre Conseil donne un avis sur ce dialogue de gestion, pour lequel Monsieur le Doyen propose la formulation d'« un satisfecit modéré » : l'écoute existe, des réponses sont apportées. Cependant, l'équilibre souhaité est encore lointain.

Monsieur Toulemonde adhère à cette formulation et souhaite remercier le Doyen pour tout ce qu'il a entrepris depuis plusieurs années pour obtenir des postes et résorber les déficits dont nous souffrons.

Une approbation unanime est apportée au Doyen afin qu'il soit mandaté pour exprimer le satisfecit modéré du Conseil de Faculté suite aux arbitrages du dialogue de gestion. Satisfecit en reconnaissance des efforts de l'Université en faveur de la Faculté, modéré au regard du sous-encadrement structurel de la Faculté, du fort turn-over dont elle est victime, tant parmi les enseignants-chercheurs et les enseignants que parmi les administratifs, signe d'un manque d'attractivité précisément lié à ce sous-encadrement.

➔ **Sur l'état d'avancement de l'espace EVE et du projet Lille Learning Lab sur le Campus Moulins**

Les travaux sont en phase d'achèvement et des inaugurations officielles doivent intervenir. Les locaux de l'espace EVE seront co-gérés et des réunions devront préciser et arrêter les modalités de cette co-gestion.

➔ **Sur la reproduction des cours sur une plateforme payante**

Des enseignants ont alerté Monsieur le Doyen sur la mise en ligne de certains de leurs cours, et ce sur des plateformes payantes. Monsieur le Doyen va informer les étudiants de l'obligation qui leur est faite de ne pas céder leurs prises de cours à des organismes qui les mettent ensuite en ligne contre rémunération.

➔ **Sur le projet de règlement intérieur de l'EPE**

Monsieur le Doyen souhaite que les membres du Conseil lui fassent remonter les interrogations qu'ils auraient suite à la lecture du volumineux projet de règlement intérieur de l'EPE. Monsieur Alam regrette que le document ne soit pas abouti, il s'interroge aussi sur la confidentialité que revêtiraient certains documents, y voyant une entrave grave au principe des transparence revendiqué par l'EPE.

➔ **Sur les examens en EAD pour 2020 – 2021**

Monsieur Delettrez, responsable des scolarités, informe le Conseil que, après concertation entre les enseignants et les administratifs en charge de l'EAD, il a été décidé que les examens seraient maintenus en distanciel, l'expérience imposée l'année précédente ayant montré que c'était techniquement réalisable et accepté, voire souhaité, par les étudiants. Par ailleurs, la tenue d'épreuves en présentiel imposait de bloquer des dates et des salles, ce qui s'avérait presque irréalisable du fait des plannings chargés des enseignants et des maigres disponibilités en locaux.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Doyen remercie chacune et chacun de son attention et clôt la séance du Conseil de Faculté.

